

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2023

Étaient présent-e-s :

ELIE Céline, Isabelle BAAS Fabien PLASSON DUMAS Patricia, PERRIN Nans, CHAPRIER Marie-Christine, Christophe Martin TREMOULHEAC Estelle, Christine ROBIN Nadège Rivoire, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Christophe Martin est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 09 juin 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 11 voix pour et 4 abstentions.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	11		4

I – Modification des indemnités des élus

Mme la maire propose une nouvelle répartition des indemnités de fonctions (selon tableau ci-dessous). En effet, Mme Rivoire ne peut plus consacrer autant de temps sur les dossiers qu'elle gérât et demande donc à percevoir une indemnité de simple conseiller, soit 1,55 % de l'indice majoré 830.

			% indice	BRUT/mois
Maire	Céline Elie		31	1266.63
Adj 1	Isabelle Baas		10.05	410.63
Adj 2	Fabien Plasson		6.7	273.75
Adj 3	Patricia Dumas		6.7	273.75
Adj 4	Nans Perrin		6.7	273.75
CM	Nadège (GC) Rivoire		1.55	63.33
CM	Alex (GC) Vagnon		6.7	273.75
CM	Christine Robin		6.7	273.75
CM	Etienne Careil		1.55	63.33
CM	Estelle Trémoulhéac		1.55	63.33
CM	Christophe Martin		1.55	63.33
CM	Marie-Christine Chaprier		1.55	63.33
CM	Paul Thiollière		0	0
CM	Noël Fraisse		0	0
CM	Pierre Bonnard		0	0

Cette nouvelle répartition s'appliquera le 1^{er} août 2023, elle tient compte du nouveau point d'indice.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

II – Travaux SIEL : extension réseau (Dossier Baas)

Financement : comme stipulé dans la convention entre M.Mme Baas et la commune, ces travaux leurs seront refacturés.

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	Part commune
Extension BTS P.	Forfait 12 kVA	1 153,00 €
	Linéaire souterrain coordonné=90m (60,46€/ml)	5 441,00 €
	Linéaire souterrain seul=50m (76,13 €/ml)	3 806,50 €
Extension IGC TEL	Linéaire souterrain coordonné=90m(22,76 €/ml)	2 048,40 €
total		12 449,30 €

Le fond de concours sera amorti sur 7 ans.

Mme Isabelle Baas ne participe pas au vote et quitte la salle du conseil.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

III – Travaux SIEL : extension réseau (Dossier Phytofeel)

Financement : en application de l'article L332-8 du code de l'urbanisme, ces travaux seront refacturés au demandeur.

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	%PU	Part commune
Extension BTS P.	8 750,00 €	60 %	5 250,00 €
total	8 750,00 €		5 250,00 €

Le fond de concours sera amorti sur 5 ans

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

En parallèle, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer une convention entre la commune et EURL Phytofeel qui s'engage à prendre en charge les frais d'extension du réseau en application de l'article L332-8 du code de l'urbanisme.

IV – Désignation d'un référent déontologique des élus

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local, le Centre de gestion propose aux collectivités un référent déontologue reconnu pour son expérience et ses compétences ainsi qu'une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

Le coût pour la commune est de 150,00 € par an, auquel il faut ajouter 80 € si le référent est sollicité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- Immeuble cadastré AC 112, 233 et 235

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – Divers

- La lettre pirailonne de l'été est à distribuer avec un encart SICTOM
- 13 juillet : pas de feu d'artifice, mais un concert et un bal sont organisés à partir de 21 heures, buvette et restauration sur place.
- 14 juillet : la cérémonie aura lieu à 11 heures devant le monument aux morts suivi d'un temps convivial.
- Maison médicale : La commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises est le jeudi 27 juillet au matin.
- M. Bonnard remarque que l'opposition n'a pas été informé du changement de lieu d'implantation des toilettes sèches, agorospace au lieu de la place Bancel. Il considère que c'est du mépris, surtout pour un projet à 60 000 €. Mme Robin reconnaît que c'est un oubli et s'en excuse, mais précise que le coût pour la commune est de 46 000 €.
- Sictom : le conseil syndical a validé sa participation pour l'achat des colonnes à hauteur de 500 euros pour les aériennes et 1200 pour les semi-enterrées et a choisi le fournisseur des colonnes.
Rappel sur les gros déchets : le coût est de 35 €/t si apportés en déchèterie et 150 €/t si déposés dans les bacs jaunes.
- Feu de forêt : obligation légale de débroussaillage (OLD) : toutes les infos sont sur le site internet de la commune.
M. Thiollière était présent à la réunion en préfecture : le SDIS a présenté ses effectifs et il est rappelé que l'incinération des déchets verts est strictement interdite pour les particuliers.
- Ouverture des toilettes sèches le 13 juillet
- Extinction nocturne : sondage en accès sur illiwap
- Voirie : réfection du GR65 terminée, les accès sont sécurisés pour les pompiers.
M. Thiollière indique que le département fait une étude sur la voirie forestière et subventionnera les travaux à hauteur de 80 %.
- Eau : les travaux sur les brises charges et la sécurisation au Mantel sont exécutés
- Chaudière Salle des fêtes : démarrage des travaux, neutralisation de la cuve à fioul.
- Maison Roche : le désamiantage de la toiture est effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 59 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Mme la maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Christophe Martin